

AVIS N° 212 - 2019 / BRVM / DG

Rappel Mercredi 1^{er} janvier 2020, jour férié

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) rappelle au public et aux intervenants du marché que, conformément à l'Avis N° 203-2019/BRVM/DG relatif au calendrier de cotation 2020, le mercredi 1^{er} janvier 2020, Jour de l'An, étant férié en Côte d'Ivoire, il n'y aura pas de séance de cotation à cette date.

Les séances de cotation reprendront le jeudi 02 janvier 2020.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays membre de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 27 décembre 2019

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur de l'Audit Interne
Chargé de l'intérim

Thierry NADJO

